



Synthèse de l'état Initial du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin de la Creuse



État initial validé par la CLE en février 2021

Table des matières

1	Caractéristiques du bassin versant de la Creuse.....	4
1.1	Situation géographique.....	4
1.2	Relief.....	4
1.3	Géologie, hydrogéologie et pédologie.....	4
1.3.1	Géologie.....	4
1.3.2	Hydrogéologie.....	4
1.3.3	Pédologie.....	5
1.4	Occupation des sols.....	5
1.5	Réseau hydrographique.....	5
1.6	Climatologie.....	5
1.6.1	Evolution climatique.....	6
1.7	Démographie.....	6
2	Les milieux naturels et la biodiversité.....	7
2.1	Les milieux naturels.....	7
2.1.1	Les protections.....	7
2.1.2	Les inventaires.....	8
2.1.3	Les têtes de bassins versants.....	8
2.1.4	Les zones humides.....	8
2.2	La biodiversité.....	9
2.2.1	Les poissons migrateurs.....	9
3	Les aménagements du réseau hydrographique.....	10
3.1	Les obstacles en rivière.....	10
3.2	Les plans d'eau.....	10
4	Urbanisation.....	11
4.1	L'assainissement.....	11
4.2	Les inondations.....	12
5	Les activités socio-économiques.....	12
5.1	Activité agricole.....	13
5.1.1	Evolution.....	13
5.1.2	Les haies.....	14
5.1.3	Les pollutions agricoles.....	14
5.1.3.1	Les pesticides.....	14
5.1.3.2	La fertilisation.....	14
5.1.3.3	Les matières organiques.....	14
5.1.4	Le drainage agricole.....	15
5.2	Activité sylvicole.....	16
5.2.1	Les surfaces boisées.....	16
5.2.2	La sylviculture.....	16
5.3	Industrie nucléaire.....	16
5.4	Autres activités liées à l'eau.....	16
5.4.1	L'hydroélectricité.....	16
5.4.2	La pisciculture.....	17
5.4.3	Le tourisme et les loisirs.....	17
6	Qualité et quantité des eaux.....	17
6.1	Qualité des eaux superficielles.....	18
6.1.1	L'état écologique.....	18
6.1.2	Qualité physico-chimique.....	19
6.1.3	Qualité biologique des eaux superficielles.....	20
6.1.4	Qualité des eaux de baignade.....	20

6.2 Aspects quantitatifs des eaux superficielles.....	20
6.2.1 Stations de suivi du débit des cours d'eau.....	20
6.2.2 Hydrologie à l'étiage.....	21
6.3 Qualité des masses d'eau souterraines.....	21
6.4 Aspects quantitatifs des eaux souterraines.....	22
7 Prélèvements.....	22
7.1 L'alimentation en eau potable.....	22
7.2 Les prélèvements à usage agricole.....	23
7.2.1 L'irrigation.....	23
7.2.2 L'abreuvement.....	23
7.3 Les prélèvements à usage industriel.....	24
7.4 Bilans des prélèvements connus et estimés.....	24
8 Organisation territoriale.....	25
8.1 L'alimentation en eau potable.....	25
8.2 La gestion de l'assainissement.....	25
8.3 La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GeMAPI).....	25
8.4 L'aménagement du territoire.....	26
8.4.1 Les documents de planification.....	26
8.4.2 Les documents d'urbanisme.....	26
8.5 Les collectivités et regroupement de collectivités.....	27

1.3.3 Pédologie

La nature des sols est liée aux formations géologiques sur lesquels reposent les terrains et influence les réserves utiles en eau.

Ainsi, les sols d'altérations liés à la présence de granites, à l'amont, et ceux liés à des matériaux sableux, à l'extrême amont, ont de faibles réserves utiles en eau. A l'inverse, les sols de roches calcaires ou limoneuses, à l'aval, ont des réserves utiles en eau supérieures.

1.4 Occupation des sols

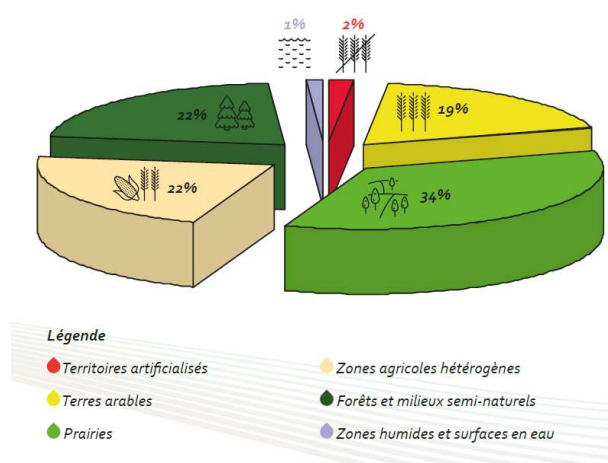
L'occupation des sols du bassin versant de la Creuse est composé par deux grands type de milieux :

- les surfaces agricoles avec 75 % de la superficie totale répartie de la façon suivante :
- 32 % de prairies
- 19 % de terres arables
- 22 % de zones agricoles hétérogènes

→ les surfaces boisées avec 22 % de la superficie totale.

Les forêts de feuillus sont majoritaires avec 72 % de la superficie boisée totale. Les résineux couvrent 11 % et les forêts mélangées 12 %.

Les 2/3 amont du territoire sont caractérisés par une alternance de prairies et de milieux forestiers, et le 1/3 aval est dominé par les terres arables et quelques forêts.



Les surfaces artificialisées (2%) correspondant aux villes principales et les surfaces en eau (1%) avec notamment le territoire de la Brenne complètent cette occupation des sols.

1.5 Réseau hydrographique

Le bassin versant de la Creuse est drainé par plus de 8 100 km de linéaire de cours d'eau.

Après avoir pris sa source sur le plateau de Millevaches, sur la commune du Mas-d'Artiges (23), et parcouru 258 km, la Creuse, cours d'eau principal du territoire, conflue, en rive droite avec la Vienne sur les communes de Port-de-Piles (37) et Ports-Nouâtre (86).

Elle reçoit de nombreux affluents parmi lesquels la Giuone, la Petite Creuse, la Sédelle, la Bouzanne, la Gartempe et ses nombreux affluents, ou encore la Claise et l'Esves.

Sur l'amont, le réseau hydrographique est dense, bien distribué traduisant un bon drainage des eaux issues des précipitations. A l'aval, au niveau du secteur Montmorillonnais, le réseau hydrographique est quasi-inexistant traduisant l'importance du réseau souterrain. Toujours à l'aval, mais au niveau du secteur de la Bouzanne, de la Claise aval et de la Creuse aval, le réseau hydrographique est relativement dense traduisant des écoulements souterrains non prépondérants.

1.6 Climatologie

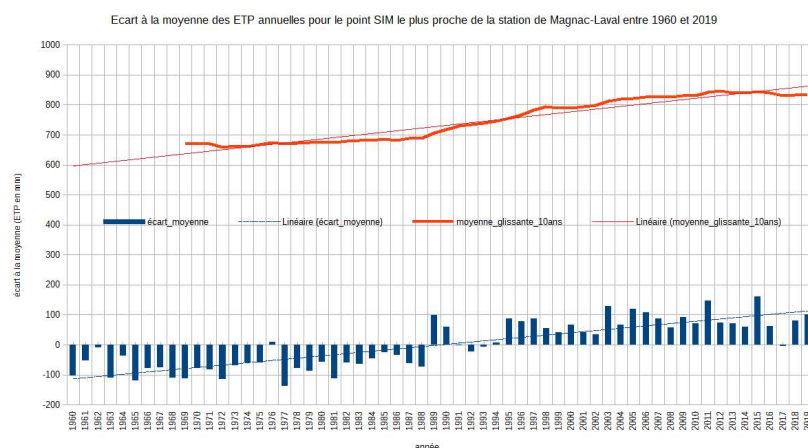
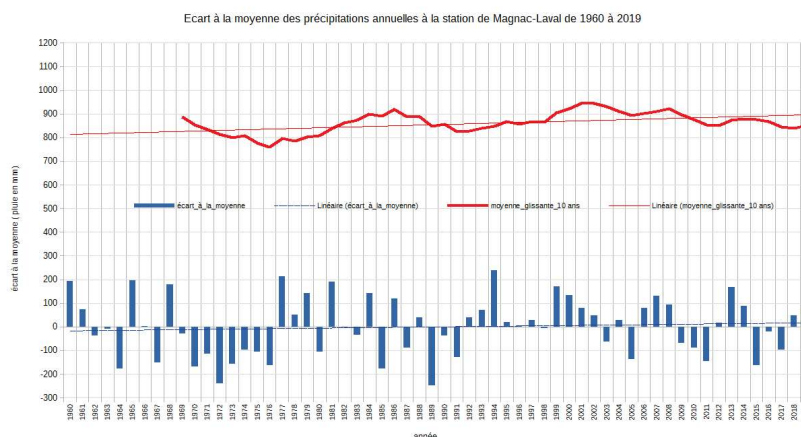
Le bassin de la Creuse subit l'influence d'un climat océanique plus ou moins dégradé. L'amont du territoire est concerné par un climat de montagne (massif central).

La pluviométrie est croissante, de l'aval à l'amont, et comprise entre 600 et 1 200 mm. Globalement, à l'échelle d'une même station, les écarts de précipitations mensuelles sont limités, aussi bien en période estivale (de 60 à 80 mm) qu'en période hivernale (de 70 à 90 mm).

1.6.1 Evolution climatique

L'analyse de l'évolution des précipitations et de l'évapotranspiration (ETP), entre 1960 et 2019, sur la station de Magnac-Laval (cf illustrations), indique une dégradation du bilan pluie/évaporation.

Cette tendance concerne l'ensemble du bassin versant.

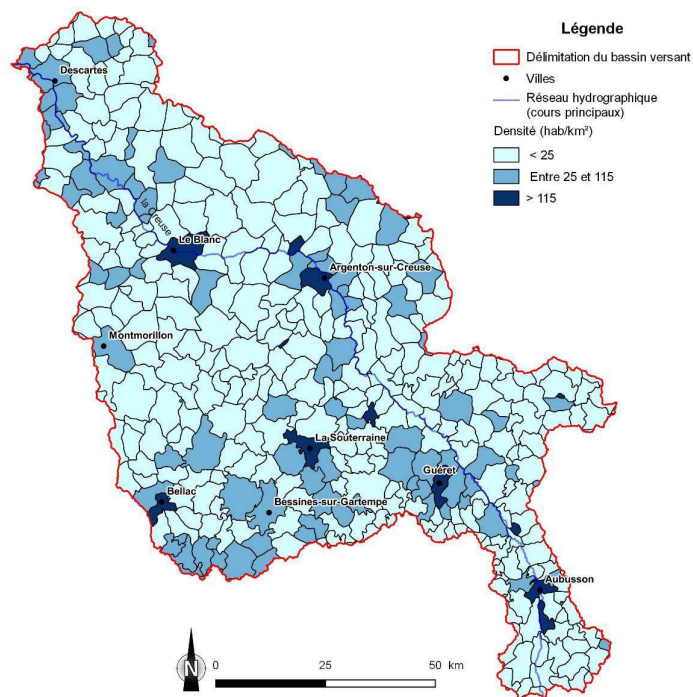


Sur la période étudiée, **l'évolution de la pluviométrie annuelle est stable et l'ETP a augmenté de 17 à 25 %**, selon les stations.

1.7 Démographie

La population du bassin versant de la Creuse est estimée à environ 240 000 habitants, soit une densité moyenne de 25 hab/km², traduisant le caractère rural du territoire. A titre de comparaison, la densité moyenne nationale est de 115 hab/km² et celle du bassin de la Vienne est de 43 hab/km².

13 % des communes regroupent près de la moitié de la population du bassin. Une commune compte plus de 10 000 habitants, Guéret.



Entre 2009 et 2014, la population du territoire a connu une légère diminution, de l'ordre de 0,4 %.

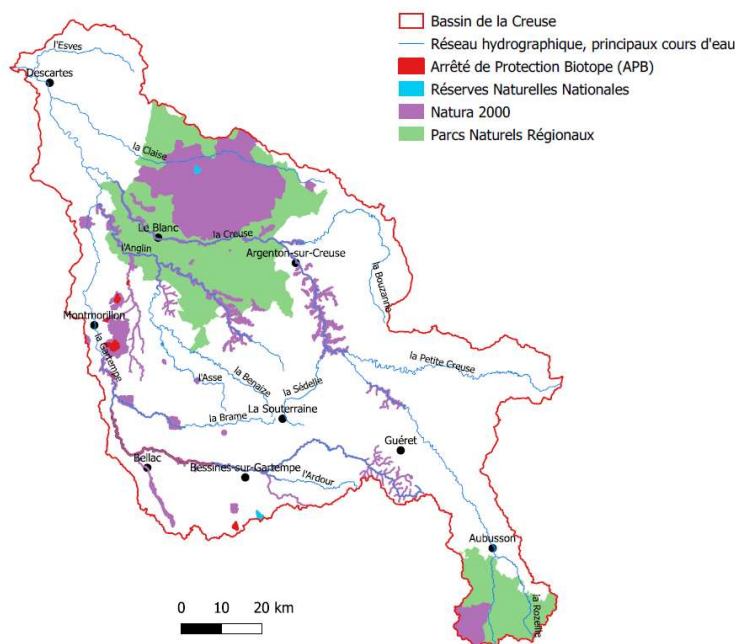
2 LES MILIEUX NATURELS ET LA BIODIVERSITÉ

2.1 Les milieux naturels

Le territoire est composé d'une mosaïque d'habitats formant un patrimoine naturel remarquable, riche et diversifié. Certains espaces naturels font l'objet d'une protection réglementaire.

2.1.1 Les protections

- Plus de 20 sites sont classés Natura 2000 dont près des 3/4 concernent les cours d'eau et les milieux annexes.
- 2 réserves naturelles nationales
- 6 sites font l'objet d'un arrêté de protection biotope (APB)
- La Brenne est inscrite à la convention internationale de RAMSAR qui vise à la conservation et à la gestion des zones humides.

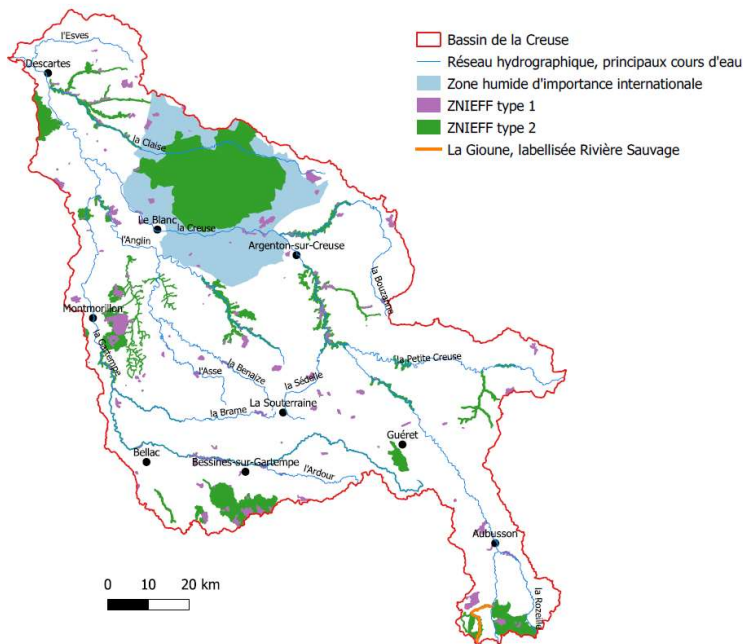


D'autres sites naturels font également l'objet d'autres dispositifs de protection (espaces naturels sensibles, réserves naturelles régionales, ...).

Le territoire est concerné par 2 PNR, celui de la Brenne et de Millevaches en Limousin (pour partie à l'amont du territoire).

Enfin, la Gioune (affluent rive gauche de la Creuse à l'amont du bassin versant) est labellisé « rivière sauvage » sur 87 % de son linéaire. Ce label est porté par le Conseil Départemental de la Creuse.

2.1.2 Les inventaires



Près de 30 ZNIEFF de type 2 sont recensées dont les 2/3 sont totalement ou en partie en lien avec les cours d'eau et les milieux annexes.

Près de 180 ZNIEFF de type 1 parmi lesquelles 40 % sont totalement ou en partie en lien avec les cours d'eau et les milieux annexes.

2.1.3 Les têtes de bassins versants

L'amont des bassins versants de la Creuse et de la Gartempe est caractérisé par un réseau hydrographique dense, constitué de très petits cours d'eau et d'une couverture en zones humides approchant 10 % (7 % sur l'ensemble du territoire).

Ces secteurs assurent de multiples fonctions importantes pour le fonctionnement global du bassin de la Creuse (régulation des flux hydrologiques, fonctions physiques, biogéochimiques et écologiques).

2.1.4 Les zones humides

Les deux inventaires des zones à dominante humide menés en 2008 et 2017 par l'EPTB Vienne ont identifié **650 km² de zones à dominante humide, soit 7 % du territoire**. Les 2/3 sont des prairies humides et près d'un quart correspond à des boisements humides. Les tourbières sont concentrées essentiellement sur les têtes de bassins de la Creuse et de la Gartempe.

Elles sont plus particulièrement localisées sur l'amont du bassin versant et dans la région de la Brenne. La densité est beaucoup plus faible à l'aval.

Ces zones humides remplissent de nombreux rôles et fonctions (écrêtement de crues et soutien d'étiage, épuration naturelle, réservoir de biodiversité, valeurs touristiques, culturelles, patrimoniales et éducatives).

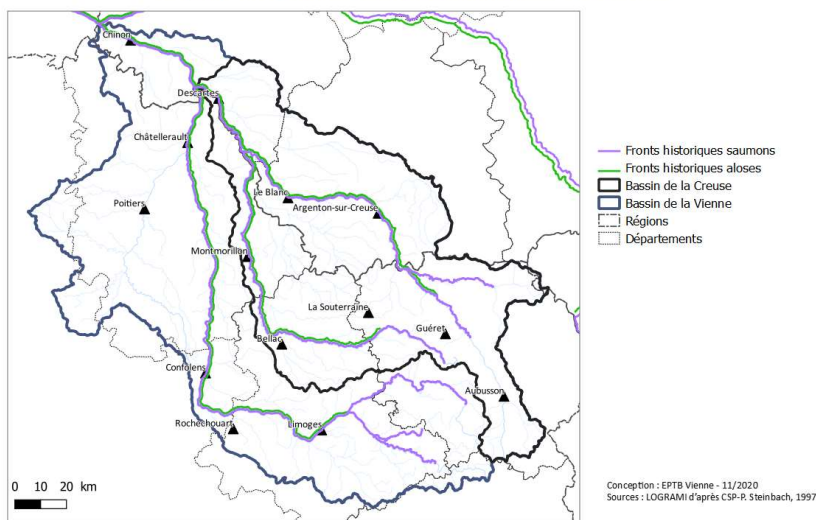
Elles subissent de multiples pressions liées aux activités humaines (agriculture intensive, sylviculture, urbanisation, aménagements des cours d'eau, prélèvements, ...) se traduisant par leur dégradation et/ou suppression.

2.2 La biodiversité

La grande diversité d'espaces naturels du territoire abrite un patrimoine faunistique et floristique remarquable avec la présence de 10 espèces de bivalves, de nombreuses espèces faunistiques et floristiques inféodées aux milieux aquatiques et bénéficiant de régimes de protection (Loutre d'Europe, Castor d'Europe, Cistude d'Europe, l'Ecrevisse à pattes blanches, la Caldésie à feuilles de Parnassie, ...) et de poissons grands migrateurs.

2.2.1 Les poissons migrateurs

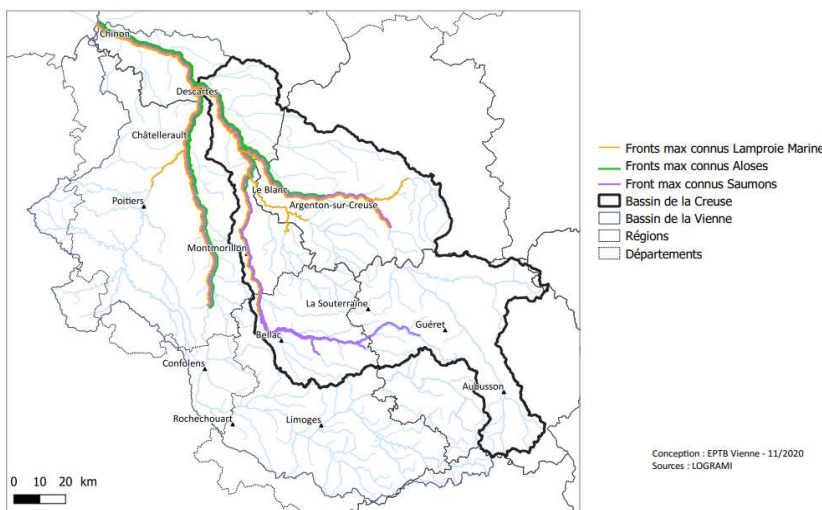
Fronts historiques de migration sur les principaux cours d'eau du bassin de la Vienne pour les saumons atlantiques et les aloses



Les comptages menés par l'association Loire Grands Migrateurs (LOGRAMI) sur le bassin de la Vienne, sur la dernière décennie, indiquent une baisse de la population d'alooses et de lamproies et d'une stabilité de celle de saumons.

Le blocage de la continuité écologique, la dégradation de la qualité physico-chimique de l'eau, les pollutions, la diminution des débits, ... interviennent dans le déclin des populations piscicoles.

Fronts maximums actuels de migration pour les lamproies marines, les saumons atlantiques et les aloses



Le bassin de la Vienne accueille néanmoins 99 % de la population de lamproies du bassin de la Loire, 60 % des aloses et 15 % des saumons. Pour les lamproies, il s'agit d'une des plus importantes populations connues en Europe.

3.1 Les obstacles en rivière

Historiquement, la plupart des cours d'eau du bassin versant de la Creuse a été aménagée pour utiliser leur force motrice. Le référentiel des Obstacles à l'Écoulement (ROE) recense plus de 2 000 ouvrages sur le réseau hydrographique, soit **un ouvrage ROE tous les 4 km** de cours d'eau. Parmi ces ouvrages, 41 % sont des barrages et des étangs et 39 % des seuils.

Ces différents ouvrages peuvent bloquer la continuité piscicole et le transit sédimentaire, impacter la qualité de l'eau, la morphologie des cours d'eau et les régimes hydrologiques.

Une réglementation a été instituée afin de réduire les impacts de ces ouvrages.



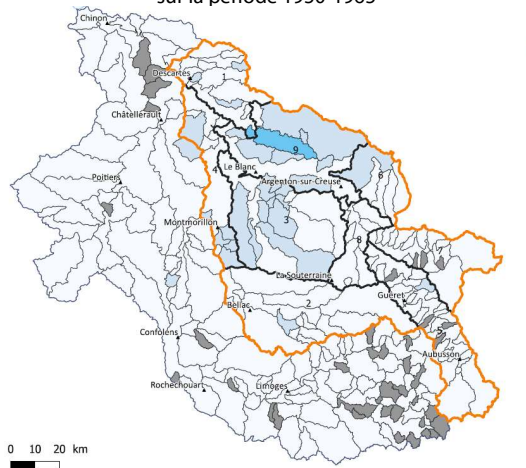
3.2 Les plans d'eau

Plus de 13 000 plans d'eau sont recensés sur le territoire, représentant 1,5 % de la superficie du bassin de la Creuse. La surface moyenne d'un plan d'eau est de 1,12 ha et la densité moyenne est de 1,4 plan d'eau/km².

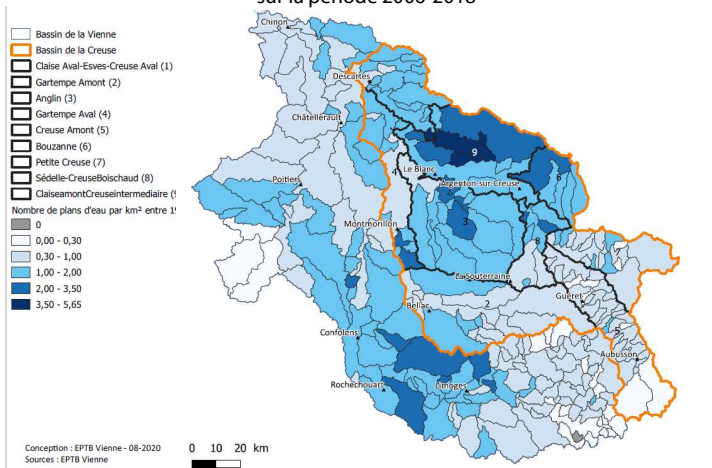
Le bassin de la Creuse a connu une augmentation importante du **nombre de plans d'eau** entre la période 1950-1965 et 2006-2018 (**multipliés par 6 en moins de 60 ans**).

Créés récemment et essentiellement à des fins récréatives, la majorité des plans d'eau n'a plus d'usage aujourd'hui.

Densité des plans d'eau par masse d'eau sur le bassin de la Vienne sur la période 1950-1965



Densité des plans d'eau par masse d'eau sur le bassin de la Vienne sur la période 2006-2018



Si certains plans d'eau permettent une pratique d'activités sportives, économiques et touristiques, ils ont globalement des impacts négatifs sur les milieux aquatiques (impacts sur les régimes hydrologiques, sur la qualité de l'eau, blocage de la continuité écologique, ...). Une mauvaise gestion de la vidange peut également engendrer des impacts importants sur le milieu aval (colmatage, asphyxie des milieux, mortalité piscicole, ...).

4 URBANISATION

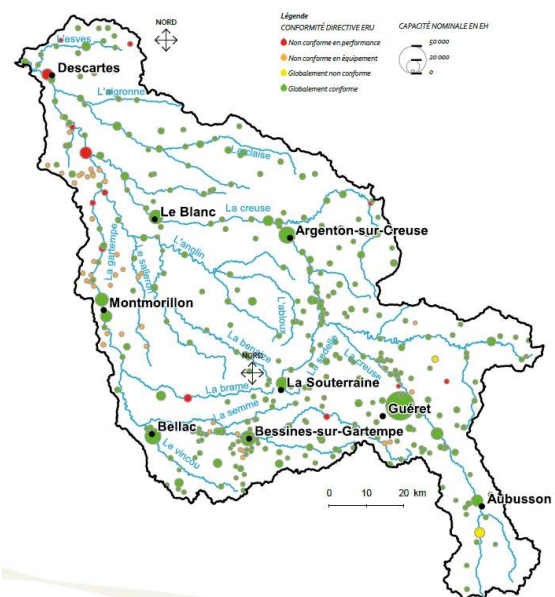
Les surfaces artificialisées représentent 2% de la surface totale du bassin versant et concernent essentiellement l'axe Creuse avec les villes d'Aubusson, de Guéret, d'Argenton-sur-Creuse et de Le Blanc. Sur l'axe Gartempe, l'urbanisation se concentre autour de Bessines-sur-Gartempe, Bellac et Montmorillon. En dehors de ces deux axes, elle concerne également la ville de la Souterraine.

Le réseau routier principal est peu dense. L'autoroute A20 traverse le territoire selon un axe nord-sud et la N145 traverse le département de la Creuse selon un axe est-ouest (la Souterraine-Montluçon). Un troisième axe routier est présent à l'aval du territoire, selon un axe est-ouest, entre Argenton-sur-Creuse et Poitiers.

4.1 L'assainissement

En 2016, 387 stations d'épuration étaient recensées sur le territoire totalisant une capacité nominale de traitement de 290 000 EH. 95% de ces stations étaient de petite taille avec une capacité de traitement inférieure à 2 000 EH.

83% des stations étaient conformes à la directive Eaux Résiduaires Urbaines (ERU) en 2016, tant pour les équipements que pour les performances.



Le mitage de l'habitat ne favorise pas la collecte des eaux usées et leur traitement par une station d'épuration. Aussi, le bassin versant de la Creuse est doté d'un parc important d'installations d'assainissement non collectif.

En 2019, une étude sur les pollutions organiques, menée par l'EPTB Vienne, a permis d'estimer le taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif sur le territoire. Ce taux varie de 24 à 95 %.

4.2 Les inondations

En lien avec les surfaces artificialisées, les villes principales du territoire sont concernées par des risques d'inondations.

Le bassin de la Creuse est sujet à des inondations. L'une des inondations connues les plus marquantes a été la crue de 1960 sur la Creuse. Suite à différents épisodes de crues, des Plans de Prévention des Risques Inondations (PPRI) ont été rédigés sur certaines zones sensibles. Plusieurs communes de la Creuse amont, la Petite Creuse, la Creuse aval et la Gartempe médiane sont dotées de PPRI.

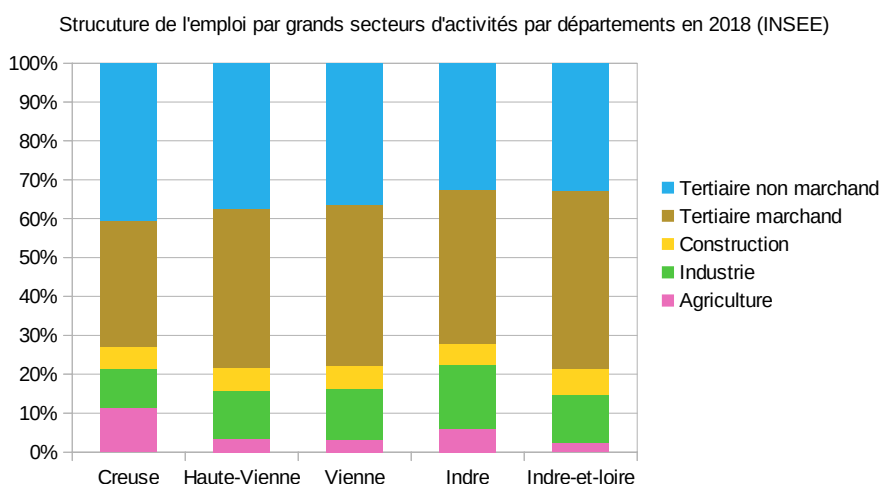
Dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive inondation, l'Enveloppe Approchée des Inondations Potentielles (EAIP) a été réalisée sur le territoire. L'EAIP consiste à évaluer l'espace maximum couvert par l'eau en cas de crue.

En raison de la pente significative, du réseau hydrographique dense et du socle cristallin se situant sur les 2/3 amont du territoire, la surface pour permettre l'expansion des crues est plutôt située sur le 1/3 aval du bassin versant. Les villes d'Aubusson, d'Argenton-sur-Creuse et de Montmorillon sont particulièrement vulnérables face aux inondations.

5 LES ACTIVITÉS SOCIO-ÉCONOMIQUES

Le tissu économique du bassin de la Creuse est constitué principalement par un ensemble de PME-PMI (Petites et Moyennes Entreprises-Petites et Moyennes Industries) artisanales, totalisant près de 23 500 entreprises et établissements, tous secteurs d'activités confondus.

Cinq pôles d'activités regroupent près de 20 % de l'ensemble des établissements à Guéret, la Souterraine, Montmorillon, Argenton-sur-Creuse et le Blanc.



Pour l'ensemble des départements, 70 à 80 % des emplois sont concentrés dans les secteurs marchands (commerces et services) et non marchands (administration, santé, éducation, ...).

La part de l'emploi agricole et dans le secteur non marchand la plus élevée se situe en Creuse. La part de l'emploi dans le secteur marchand la plus élevée est en Indre-et-Loire.

La part de l'emploi dans le secteur de la construction est sensiblement identique dans chaque département. C'est dans l'Indre que la part de l'emploi industriel est la plus élevée.

5.1 Activité agricole

Selon Corine Land Cover 2012, les surfaces agricoles couvrent 75 % du bassin versant.

Les activités agricoles dominantes correspondent à l'élevage, à l'amont, et aux cultures, à l'aval.

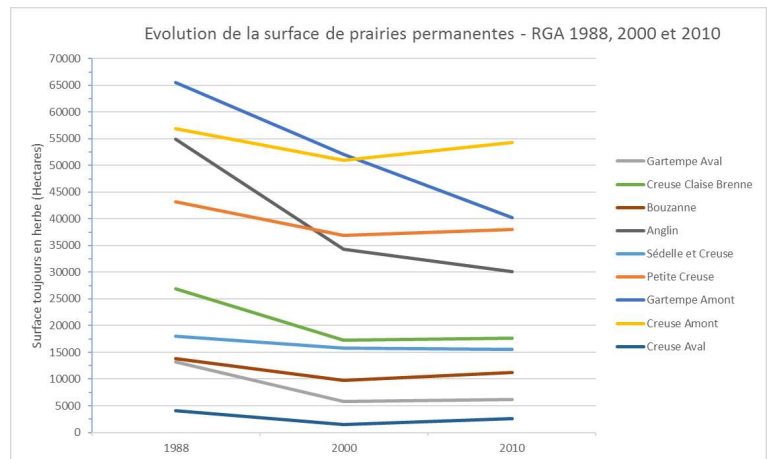
5.1.1 Evolution

L'agriculture a connu, à partir des années 50/60, une mutation importante sur le bassin liée notamment à la mécanisation accompagnée du remembrement.

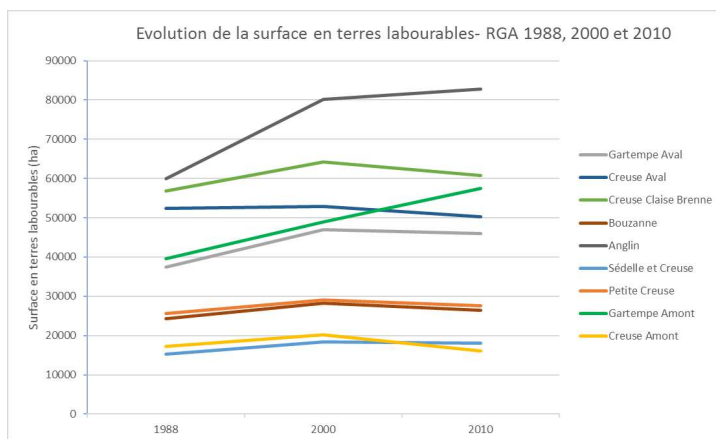
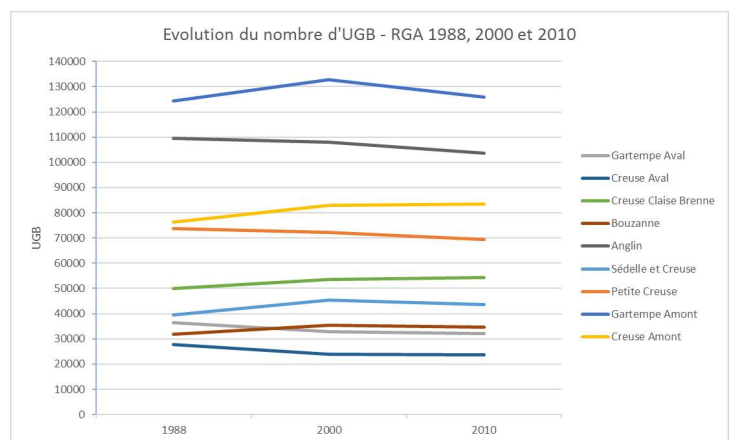
Quelques indicateurs sont présentés ci-après pour illustrer quelques évolutions marquantes.

La comparaison entre les deux Recensements Généraux Agricoles (RGA) 1988 et 2010 indique que **la surface en prairies permanentes, support de l'activité d'élevage, a diminué, de - 4 à - 60 %, selon les secteurs.**

Elles sont majoritaires sur les 2/3 amont du territoire.



Le nombre d'UGB (UGB est une Unité Gros Bétail. 1 UGB équivaut à une vache) **est resté stable**, avec près de 600 000 UGB, répartis pour 70 % sur la moitié amont du territoire.



La surface en terres labourables a fortement augmenté sur la Gartempe amont (+ 50%), l'Anglin (+ 35%) et la Gartempe aval (+ 20%).

Elles sont restées stables ailleurs.

Les cultures sont majoritaires sur le 1/3 aval.

5.1.2 Les haies

Les haies remplissent de nombreux rôles et fonctions : préservation de la biodiversité, lutte contre l'érosion et régulation des eaux, amélioration de la qualité de l'eau, ...

Sur le bassin versant de la Creuse, leur superficie a été estimée à 4,4 %. Le territoire le moins couvert est celui de l'Indre-et-Loire (0,9 %). Les autres territoires ont des couvertures en haies dans la moyenne du bassin versant.

Les évolutions de l'agriculture, le remembrement agricole et le développement urbain et péri-urbain ont particulièrement contribué à la diminution significative du linéaire de haies.

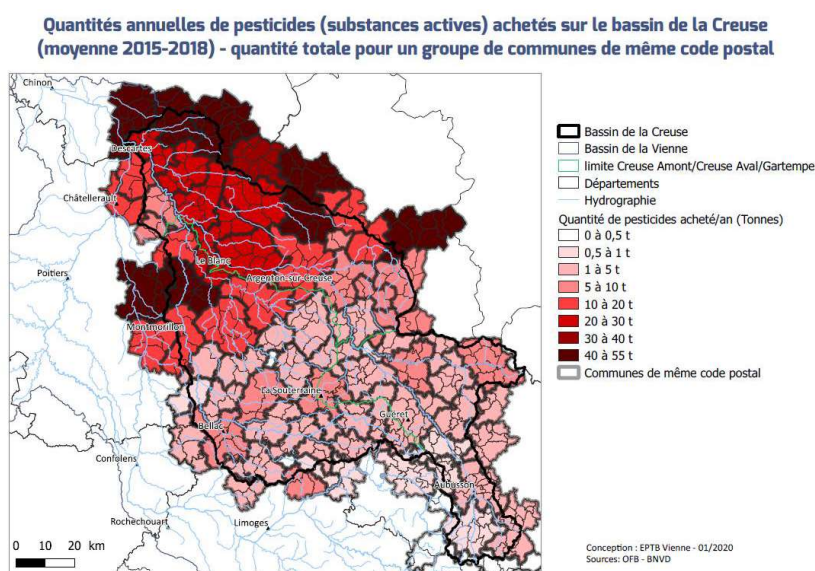
Au travers de différentes mesures et dispositifs (documents d'urbanisme, trame verte et bleue, ...), de nombreux acteurs (collectivités, Chambres d'agriculture, ...) portent des actions pour réhabiliter ces espaces

5.1.3 Les pollutions agricoles

5.1.3.1 Les pesticides

Entre 2015 et 2018, ce sont, en moyenne, **7 100 tonnes de substances actives qui ont été achetées, par an, sur le bassin versant de la Creuse.**

L'ensemble du bassin versant est concerné par l'utilisation des pesticides avec, cependant, une utilisation plus massive à l'aval du territoire, dans les secteurs concernés par les cultures intensives.



5.1.3.2 La fertilisation

L'apport d'azote est essentiellement pratiqué sur les grandes cultures (notamment les céréales à paille, et plus particulièrement le blé), à l'aval du bassin versant.

Le 1/4 aval du bassin versant de la Creuse est en zone vulnérable aux nitrates pour laquelle un programme d'actions est défini afin de maîtriser les apports en nitrates.

Peu de données exploitables sont disponibles.

5.1.3.3 Les matières organiques

L'EPTB Vienne a mené, en 2019, une étude visant à identifier les principales origines de pollutions organiques sur le bassin de la Creuse. Les sources anthropiques de pollutions aux matières organiques sont principalement l'élevage, l'assainissement et l'industrie. L'étude a mis en évidence que la présence d'un taux naturel élevé de matières organiques ne concerne que de rares secteurs en contexte de tourbières (amont de la Gartempe notamment).

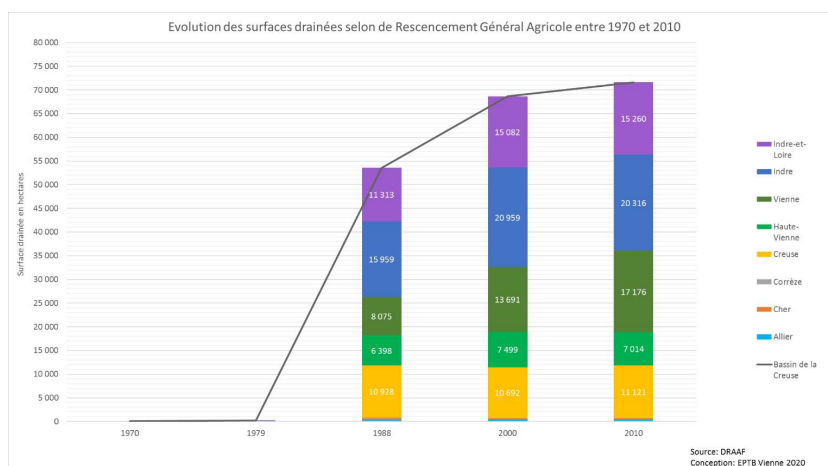
Parmi ces origines, les apports provenant de l'élevage avec près de 600 000 UGB, apparaissent significatives et se traduisent par des transferts dans les milieux aquatiques.

Les secteurs les plus concernés sont ceux du bassin de la Petite Creuse amont, de l'Anglin amont, de la Brame, du Salleron et de l'Asse.

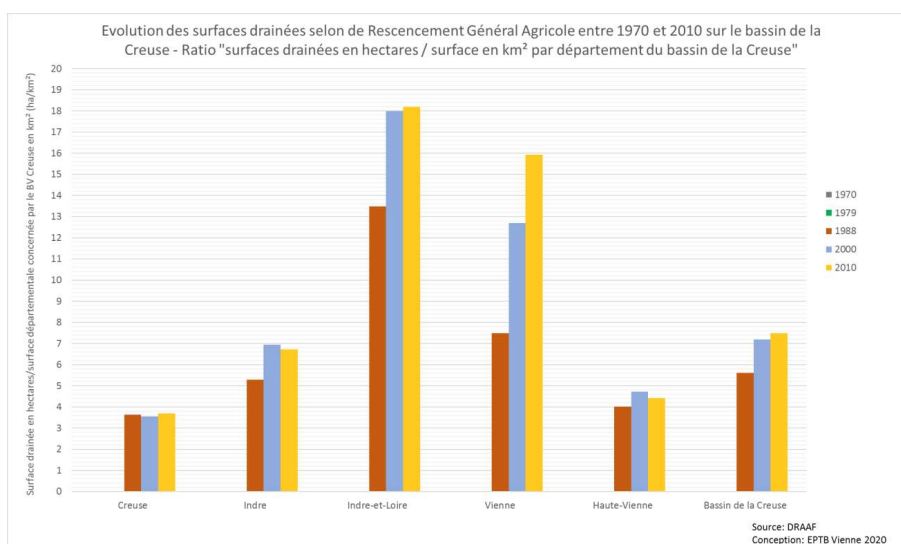
5.1.4 Le drainage agricole

Selon la DRAAF, **7,6 % du bassin versant de la Creuse, soit 72 000 ha, ont subi des drainages, essentiellement entre 1979 et 2000.**

Ce sont les secteurs concernés par la céréaliculture intensive (1/3 aval du territoire) qui ont fait l'objet de plus de travaux de drainage.



En moyenne, sur le bassin de la Creuse, 7,5 ha sont drainés par km² de territoire. Au niveau départemental, les ratios sont de 3,7 pour la Creuse, 4,4 pour la Haute-Vienne, 6,7 pour l'Indre, 16 pour la Vienne et 18 pour l'Indre-et-Loire.



Le drainage est l'un des principaux facteurs de disparition des zones humides.

5.2 Activité sylvicole

5.2.1 Les surfaces boisées

Les surfaces boisées occupent plus du 1/4 de la superficie du bassin de la Creuse. Les feuillus couvrent plus des 3/4 des surfaces boisées alors que celles de résineux n'en couvrent que 9 %.

La plus forte couverture forestière se situe en Creuse. A l'inverse, les départements de l'Indre-et-Loire et de la Vienne sont les moins couverts par des surfaces boisées.

Les plantations de peupliers, en bord de cours d'eau ou en zones à dominante humides, sont les plus présentes en Indre-et-Loire.

5.2.2 La sylviculture

L'activité sylvicole est essentiellement pratiquée sur l'amont du territoire (monts d'Ambazac et de Guéret, plateau de Millevaches). L'aval du bassin de la Creuse est plutôt concerné par la populiculture et la production de bois énergie.

Le bois d'œuvre représente entre 40 et 50 % du bois produit sur le territoire, majoritairement des essences résineuses. Le bois pour l'industrie représente environ 40 % du bois produit et le bois énergie 20 %.

L'exploitation forestière peut être source d'impacts et d'altérations sur les cours d'eau et les milieux humides (dégradations des berges, colmatage du substrat, dégradation des zones humides, pollutions chimiques, ...).

5.3 Industrie nucléaire

L'extraction d'uranium a été active, dans les départements de la Creuse et de la Haute-Vienne, entre la fin des années 1950 et le début des années 2000.

42 sites d'extractions, qui ne sont plus actifs, et 8 anciennes mines, qui servent aujourd'hui au stockage des déchets, sont dénombrés.

Cette activité a engendré des pollutions par les radioéléments dans le milieu naturel et notamment les milieux aquatiques. Certains sites pollués nécessitent une surveillance renforcée. Les impacts des anciens sites d'exploitation sur l'alimentation en eau potable et le fonctionnement des milieux aquatiques sont méconnus.

5.4 Autres activités liées à l'eau

5.4.1 L'hydroélectricité

Dans le cadre du SDAGE Loire-Bretagne, le bassin versant Loire-Bretagne a fait l'objet, en 2007, d'une évaluation du potentiel hydroélectrique.

L'aval de la Creuse et l'ensemble de la Gartempe sont catégorisés comme zones non mobilisables du fait des protections réglementaires liées aux forts enjeux de biodiversité. Le reste de la Creuse et le cœur de la Brenne sont catégorisés comme zones difficilement mobilisables.

Sur le bassin versant de la Creuse, l'activité hydroélectrique est constituée par le complexe d'Eguzon complété par une vingtaine de petites unités hydroélectriques.

Cette activité permet la production d'énergie renouvelable, dans la limite des débits disponibles. Cependant, outre le blocage de la continuité écologique, ces ouvrages ont aussi des impacts sur la qualité des milieux aquatiques (élévation de la température de l'eau, évaporation, accumulation de nutriments, modification du fonctionnement hydrologique des cours d'eau, ...).

5.4.2 La pisciculture

Cette activité est essentiellement pratiquée en Brenne. Elle concerne plus de 300 propriétaires qui produisent 800 tonnes de poissons par an dont 60 % de carpes.

La filière compte également une écloserie et un atelier de transformation et emploie, en moyenne, une cinquantaine de personnes.

Les pisciculteurs rencontrent cependant des difficultés avec la prédation du cormoran ou en lien avec les années de faibles précipitations qui compliquent le remplissage des étangs.

5.4.3 Le tourisme et les loisirs

Diverses activités de loisirs liées à l'eau peuvent être pratiquées sur le bassin de la Creuse.

La présence de grands plans d'eau aménagés permet la pratique d'activités nautiques. Une vingtaine de zones de baignades aménagées et réglementées est recensées. Une dizaine de clubs de canoë-kayak propose la pratique d'activités en eaux vives.

La pêche est une des activités phare liée aux milieux aquatiques. De nombreuses formes de pêche de loisirs peuvent être pratiquées.

En 2015, plus de 77 000 cartes ont été vendues sur les 5 départements de la Creuse, Haute-Vienne, Vienne, Indre et Indre-et-Loire.

D'autres sites liés à l'eau complètent l'offre touristique (la vallée des peintres près de Crozant, la Cité internationale de la tapisserie d'Aubusson, la station thermale de la Roche-Posay, ...).

6 QUALITÉ ET QUANTITÉ DES EAUX

Plusieurs types de masses d'eau sont recensés sur le bassin versant de la Creuse :

- * 126 masses d'eau cours d'eau dont 48 sur la Creuse amont, 39 sur la Gartempe et 39 sur la Creuse aval
- * 6 masses d'eau plans d'eau
- * 17 masses d'eau souterraines

209 stations de suivi de la qualité des eaux superficielles, appartenant à plusieurs réseaux de contrôle, sont situées sur le bassin versant de la Creuse :

- * 62 sur la Creuse amont,
- * 65 sur la Gartempe
- * 82 sur la Creuse aval

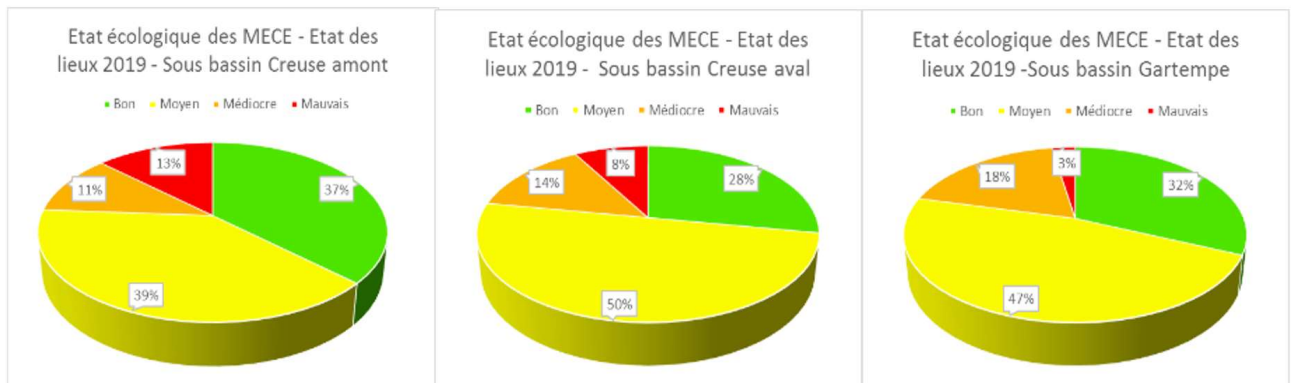
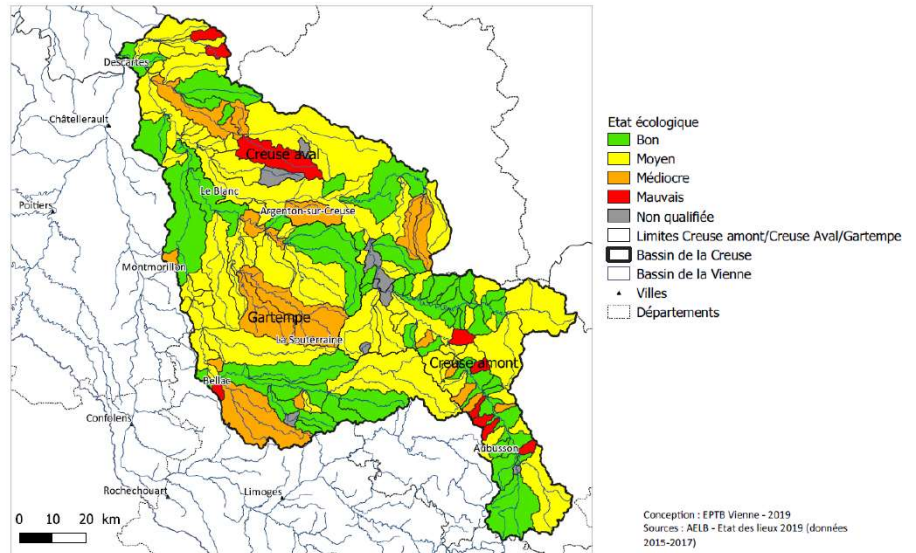
6.1 Qualité des eaux superficielles

6.1.1 L'état écologique

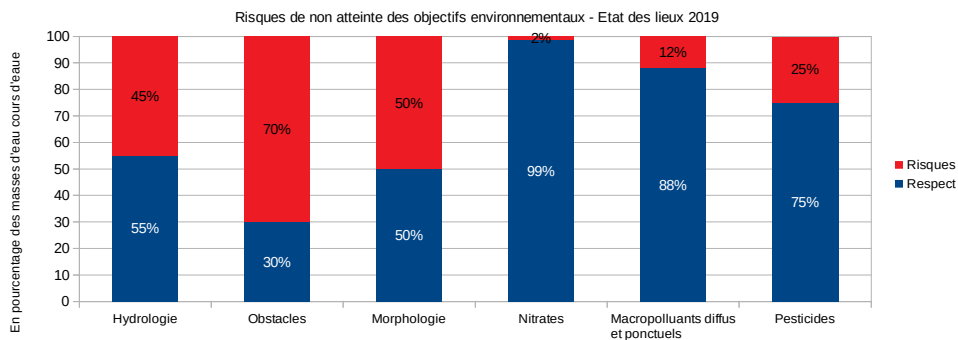
La majorité des masses d'eau du bassin versant de la Creuse est en état écologique moyen.

Même si les différences sont peu significatives d'un sous-bassin à l'autre, l'état écologique est globalement moins bon sur la Creuse aval que sur les deux autres sous-bassins.

Etat écologique des eaux de surfaces - Etat des lieux 2019



L'état des lieux 2019, réalisé par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, identifie plusieurs pressions susceptibles d'affecter l'état des masses d'eau et l'atteinte du bon état écologique.



Le centre du bassin de la Gartempe, la Brenne, l'Esves ou encore l'amont de la Petite Creuse et les petits affluents de la Creuse amont sont notamment concernés par le risque hydrologie (prélèvements, interception des flux, évaporation).

Avec les quelques 2 000 ouvrages recensés par le ROE, la problématique des obstacles à l'écoulement concerne aussi bien les grands axes hydrographiques que des petits affluents.

Plus d'une masse d'eau sur deux est concernée par les dégradations morphologiques (piétinements, érosion, curages, recalibrage des cours d'eau, ...)

Deux masses d'eau de la Creuse aval sont concernées par le risque liés aux nitrates. Il est à noter cependant l'existence de pollutions aux nitrates sur l'ensemble du bassin versant de la Creuse, mais avec des concentrations inférieures aux seuils déclassants.

Le risque lié aux macro-polluants (activités agricoles et domestiques) est peu présent. Il concerne quelques secteurs sur Guéret, sur l'aval et l'amont de la Gartempe, sur l'Esves et sur la Luire.

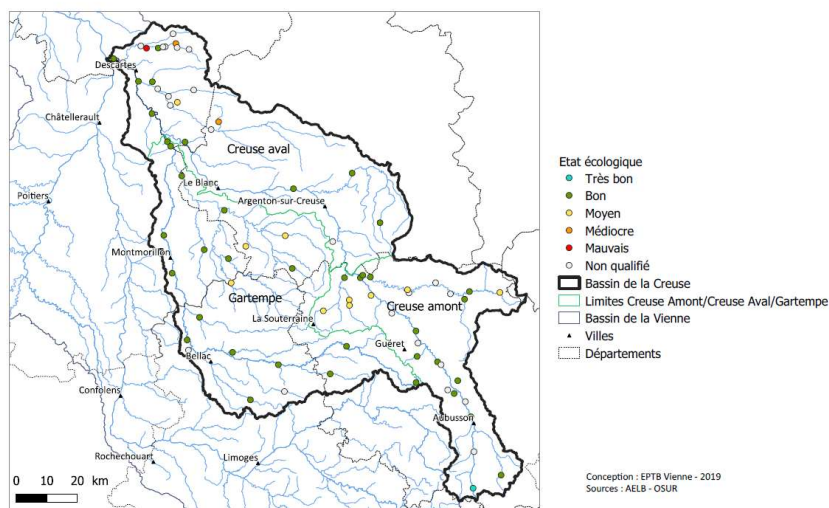
Une masse d'eau sur quatre est concernée par le risque lié aux pesticides. La Creuse aval et l'aval du bassin de la Gartempe sont les territoires les plus concernés

Le risque lié à la présence de micro-polluants (résidus médicamenteux, hormones, ...) nécessite l'acquisition de données supplémentaires.

6.1.2 Qualité physico-chimique

Le suivi des éléments nutritifs, entre 2013 et 2018, indique **une stabilité, voire une amélioration, du paramètre nitrate** avec une majorité des stations présentant des concentrations en nitrates < 10 mg/l, au niveau des sous-bassins de la Gartempe et de la Creuse amont. La situation est plus dégradée sur la Creuse aval.

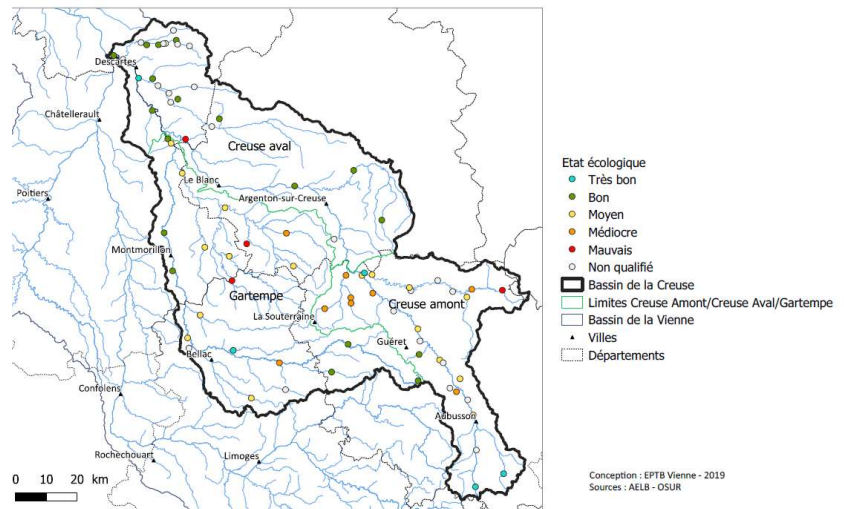
Qualité des eaux de surface pour le paramètre phosphore en 2018



Concernant le paramètre phosphore, la majorité des stations est en qualité bonne. Une dégradation concerne les bassins de la Petite Creuse, de la Sédelle et de l'Anglin. Une dégradation plus significative concerne l'Esves et la Claise aval.

Qualité des eaux de surface pour le paramètre oxygène en 2018

La nette dégradation du bilan oxygène renseigne sur l'existence de pollutions organiques, notamment sur les bassins de la Creuse amont et de la Gartempe. La Creuse aval est moins concernée.



6.1.3 Qualité biologique des eaux superficielles

Les peuplements piscicoles, la faune benthique et l'ensemble des végétaux aquatiques ou amphibiens représentent d'excellents marqueurs de la qualité et/ou des perturbations des milieux aquatiques. Quatre indices permettent d'évaluer cette qualité.

Entre 2013 et 2018, les différents suivis réalisés ne montrent pas de tendances particulières d'évolution. Ils confirment l'existence de pollutions organiques et renseignent sur celle de dysfonctionnements dans le peuplement piscicole sur la Creuse amont au niveau des petits affluents, sur la Gartempe au niveau du Vincou et de la Benaize et sur la Creuse aval au niveau de l'Esves et de la Claise.

6.1.4 Qualité des eaux de baignade

La qualité des eaux de baignade fait l'objet d'un suivi par les Agences Régionales de Santé (ARS) durant la saison estivale et portent sur les paramètres bactériologiques E. coli et entérocoques intestinaux ainsi que sur les cyanobactéries.

En 2018, sur les 23 baignades ouvertes, 22 avait une qualité bactériologique bonne voire excellente et une avait une qualité bactériologique suffisante, à l'aval du bassin versant.

En 2014, sur les 24 baignades ouvertes, 6 ont présenté un niveau de concentration en cyanobactéries nécessitant un suivi renforcé et 7 ont présenté un niveau de concentration ayant nécessité la fermeture de la baignade.

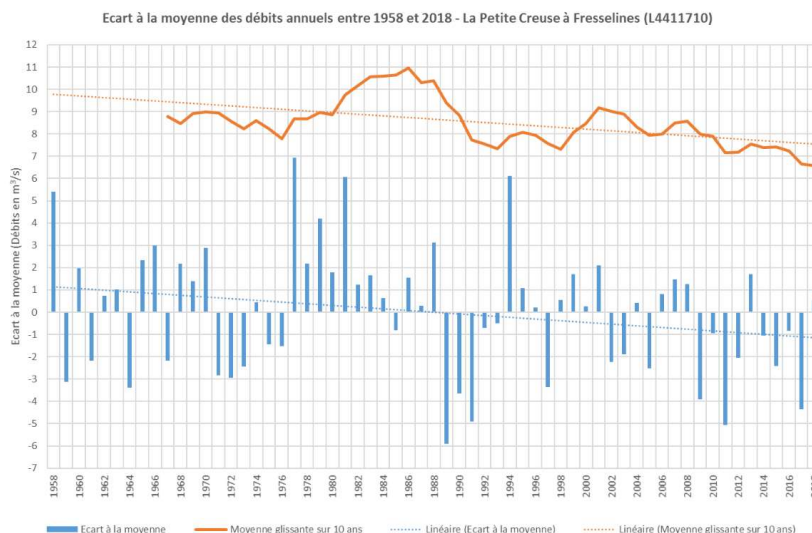
6.2 Aspects quantitatifs des eaux superficielles

6.2.1 Stations de suivi du débit des cours d'eau

35 stations hydrométriques, réparties de façon uniforme sur le bassin versant de la Creuse, permettent de suivre l'évolution des débits des cours d'eau.

L'analyse des chroniques (entre 40 et 69 ans de données) de neuf stations hydrométriques (3 sur chaque sous-bassins versants) met en évidence **une diminution de - 10 à - 20 % du débit moyen annuel des cours d'eau**, plutôt marquée en période de nasses eaux.

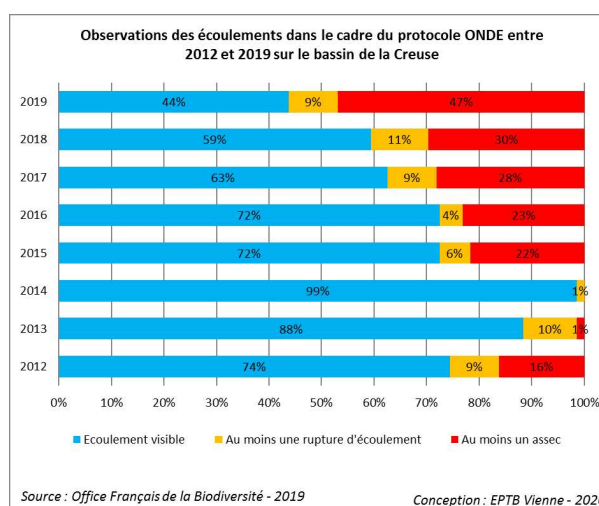
Elle renseigne aussi sur une **augmentation de la durée des étiages, de 1 à 2 mois, selon les secteurs.**



6.2.2 Hydrologie à l'étiage

L'observatoire national des étiages (réseau ONDE) permet de surveiller et de comprendre les étiages, en période estivale. Sur le bassin versant de la Creuse, entre 50 à 70 stations sont suivies chaque année. Entre 2015 et 2019, **la proportion de stations subissant au moins un assec ou une rupture d'écoulement est passée de 28 à 56 %.**

La Creuse amont est particulièrement concernée. La Creuse aval est aussi concernée avec la Bouzanne et la Gargillesse au même titre que la Gartempe dans le secteur du Montmorillonnais

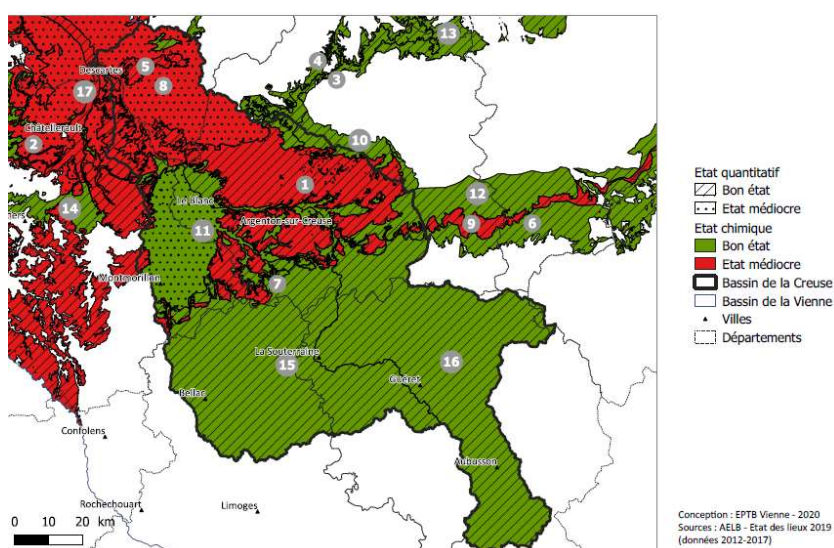


6.3 Qualité des masses d'eau souterraines

Le bassin versant de la Creuse est concerné par 17 masses d'eau souterraines.

Le suivi de la qualité des eaux souterraines est assuré au travers de 81 stations.

Les masses d'eau souterraines de la moitié amont du territoire sont en bon état quantitatif et chimique.



A l'aval du bassin, 6 sont en état chimique médiocre avec des risques liés à la présence de nutriments : 5 masses d'eau pour le phosphore et 2 pour les nitrates. 3 sont en état quantitatif médiocre en lien avec la pression liée aux prélèvements de la ressource (irrigation et eau potable).

6.4 Aspects quantitatifs des eaux souterraines

Sur le bassin versant de la Creuse, 147 stations piézométriques, réparties de façon disparate, permettent de suivre l'évolution du niveau des eaux souterraines

En fonction du contexte géologique (cristallin sur la moitié amont du bassin versant, sédimentaire (calcaire, grès, sables) sur la moitié aval) et de la nature de la nappe (libre, captive, profonde ou peu profonde, ...), la saisonnalité des niveaux piézométriques (périodes de basses et hautes eaux, recharge, décharge) varient ainsi que leur réactivité aux précipitations.

L'analyse des niveaux piézométriques (chroniques de données comprises entre 14 et 26 ans) de 9 piézomètres (3 pour chaque sous-bassins versants) indique une régression du niveau de la nappe, de -0,5 à -6 m, pour les bassins de la Creuse amont et de la Gartempe

Pour le bassin de la Creuse aval, l'analyse ne montre pas de tendance particulière d'évolution pour une station mais montre une hausse du niveau de la nappe, de 1 à 1,5 m pour les autres stations.

7 PRÉLÈVEMENTS

7.1 L'alimentation en eau potable

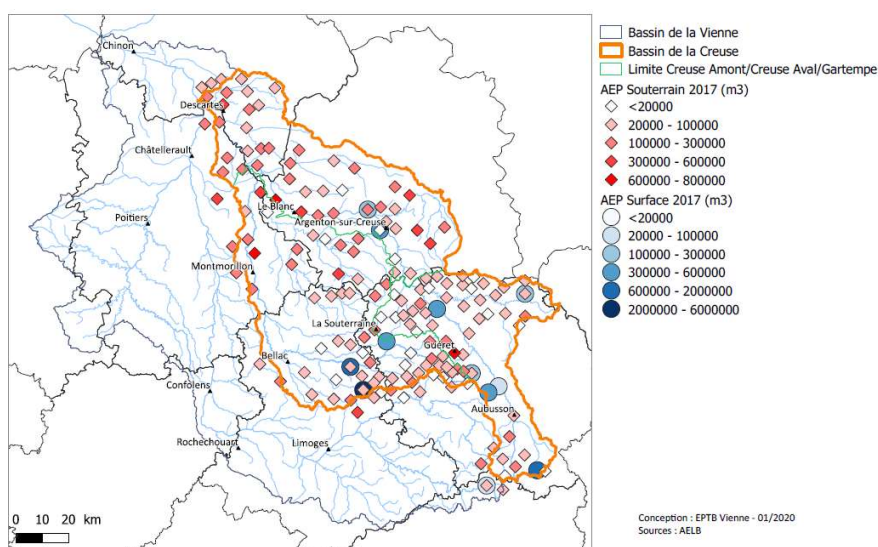
30 millions de m³ ont été prélevés, en 2017, sur le bassin versant de la Creuse, répartis de la façon suivante :

- * 21 % sur le bassin de la Creuse amont
- * 53 % sur le bassin de la Gartempe
- * 26 % sur le bassin versant de la Creuse aval

Près des 2/3 des prélèvements s'effectuent dans les eaux souterraines.

Sur la période (2008-2017), les prélèvements pour l'eau potable sont en diminution d'environ 10 %.

Prélèvements pour l'AEP en 2017 sur les communes du bassin de la Creuse



Le bassin de la Creuse fait l'objet de transferts d'eau potable, soit vers des bassins extérieurs (de 6 à 12 millions de m³) ou soit entre sous-bassins de la Creuse (de 0,5 à 1,2 millions de m³).

Le nombre de transferts, le volume transféré et les impacts de ces transferts doivent faire l'objet d'un travail d'approfondissement pour améliorer les connaissances.

7.2 Les prélèvements à usage agricole

7.2.1 L'irrigation

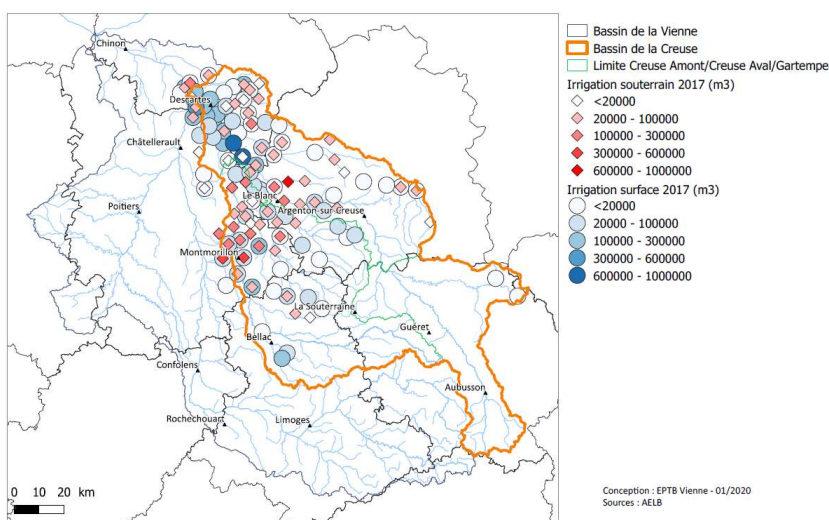
Près de 13 millions de m³ ont été prélevés, en 2017, sur le bassin versant de la Creuse, répartis de la façon suivante :

* 58 % sur le bassin de la Gartempe (département de la Vienne et au sud-ouest de l'Indre)

* 42 % sur le bassin versant de la Creuse aval (Département de l'Indre-et-Loire et ouest de l'Indre)

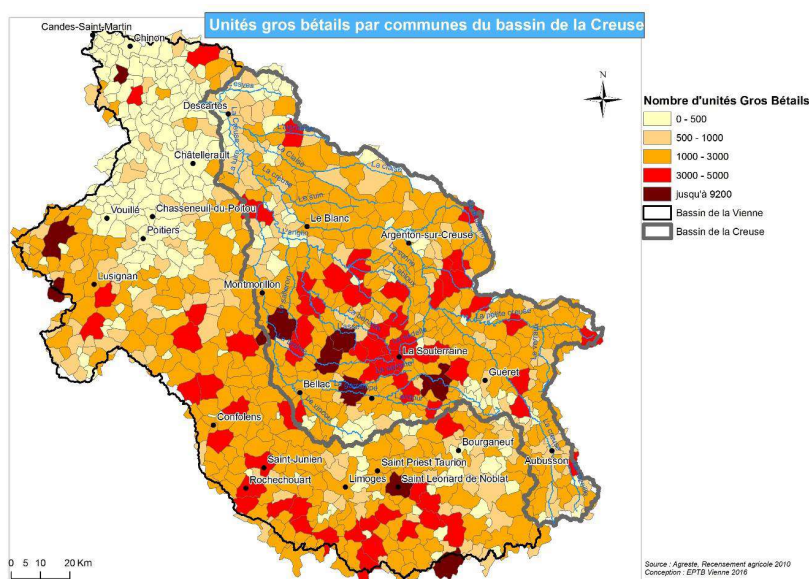
L'origine des prélèvements s'équilibre sensiblement (53 % dans les eaux de surface et 47 % dans les eaux souterraines).

Sur la période 2008-2017, les prélèvements pour l'irrigation sont restés stables.



7.2.2 L'abreuvement

Le Recensement Général Agricole (RGA) 2010 totalisait plus de 600 000 UGB sur le bassin de la Creuse, répartis essentiellement sur la moitié amont du territoire, avec près de 80 % du nombre total d'UGB.



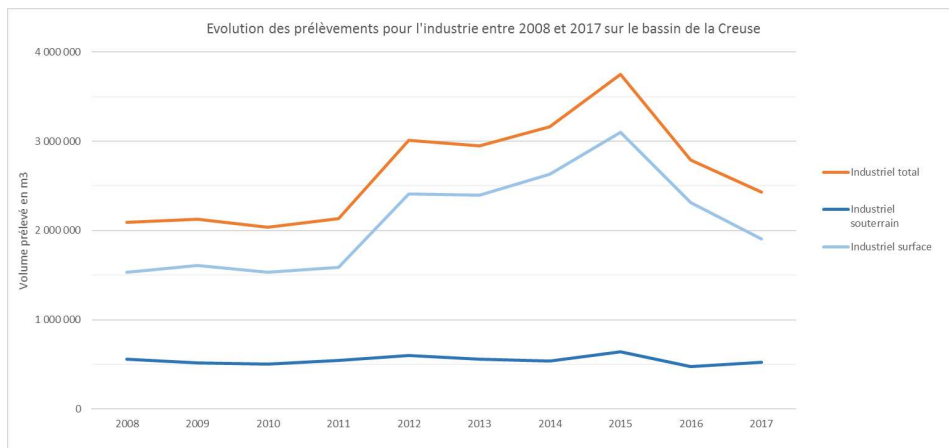
L'abreuvement du bétail est assuré par une diversité de sources d'alimentation (cours d'eau, plans d'eau, captages divers, eau potable, ...).

Afin d'estimer les impacts de l'abreuvement sur la ressource en eau, il a été procédé à **une estimation de consommation qui s'élève à 15,5 millions de m³ par an.**

A titre de comparaison, **ce volume correspond à la moitié du volume prélevé pour l'eau potable**, et est légèrement supérieur à celui prélevé pour l'irrigation.

7.3 Les prélèvements à usage industriel

Les prélèvements à usage industriel sont faibles sur le bassin versant de la Creuse. **En 2017, 2,5 millions de m³ ont été prélevés**, correspondant à 5,5 % du volume total prélevé. Près de 80 % des prélèvements sont effectués dans les eaux de surface.



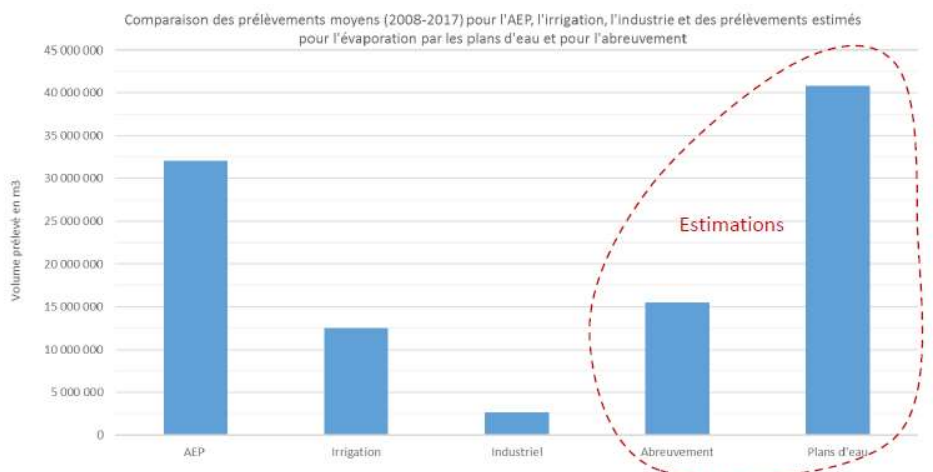
83 % des prélèvements à usage industriel sont effectués sur le bassin de la Creuse aval, 9,8 % sur la Creuse amont et 7,2 % sur celui de la Gartempe.

7.4 Bilans des prélèvements connus et estimés

Sur la période 2008-2017, le bilan des prélèvements connus indique que l'AEP est le 1^{er} poste de consommation annuel (68 % du total), suivi de l'irrigation (27 % du total) et de l'industrie (5%).

Les besoins bruts en abreuvement et l'évaporation générée par les étangs sont significatifs.

L'évaporation représenteraient environ 40 % des prélèvements annuels, suivis par l'AEP avec 31 %, les besoins bruts en abreuvements avec 15 %, l'irrigation avec 12 % et enfin l'industrie avec 2 % du total.



8.1 L'alimentation en eau potable

En 2017, sur le bassin de la Creuse, la gestion de l'eau potable était assurée par 44 structures intercommunales (syndicats et EPCI à fiscalité propre) et 80 communes qui avaient conservé la compétence, notamment en Creuse et en Haute-Vienne.

L'ensemble des 5 Départements (Creuse, Haute-Vienne, Vienne, Indre et Indre-et-Loire) a élaboré des schémas départementaux pour l'alimentation en eau potable qui dressent un état des lieux des collectivités compétentes en eau potable et une analyse patrimoniale des ouvrages et équipements suivi d'une proposition d'actions à engager concernant la sécurisation de la ressource en eau tant en qualité qu'en quantité.

8.2 La gestion de l'assainissement

En 2018, la gestion l'assainissement collectif était majoritairement assurée directement par les communes. 17 structures intercommunales (syndicats et EPCI à fiscalité propre) exerçaient cette compétence.

L'assainissement non collectif était géré par 19 intercommunalités (syndicats et EPCI à fiscalité propre) et 4 communes.

L'ensemble des 5 Départements (Creuse, Haute-Vienne, Vienne, Indre et Indre-et-Loire) a élaboré des schémas départementaux d'assainissement, outil d'aide à la décision pour identifier, hiérarchiser et programmer les actions à mettre en œuvre en matière d'assainissement.

Les SATESE des Départements interviennent, en tant qu'appui technique, auprès des structures gestionnaires de l'assainissement.

8.3 La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GeMAPI)

Instituée par la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM), la nouvelle compétence obligatoire Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GeMAPI) a été attribué aux communes avec transfert obligatoire aux EPCI à fiscalité propre, à la date du 01 janvier 2018.

Ainsi, le bassin de la Creuse est intégralement couvert par des structures à compétence GeMAPI.

90 % du territoire sont couverts par des contrats territoriaux (CT), outils de gestion concertée de la ressource en eau mis en place par l'agence de l'eau Loire-Bretagne. Ainsi, 13 CT « volet milieux aquatiques », 2 CT « volet eau potable », un CT « volet zones humides » et un CT « volet pollutions diffuses » sont actuellement en phase de mise en œuvre.

Ainsi, quelques secteurs ne sont pas encore couverts par ce type d'outil, complémentaire au SAGE Creuse.

Cependant, il est à noter que le périmètre d'intervention de certaines structures à compétence GeMAPI ne coïncident pas toujours avec celui des CT, nécessitant la mise en place d'une organisation qui peut alourdir le fonctionnement de ces dispositifs.

Il est à noter également que la forte dépendance des périmètres des CT aux limites administratives (départementales et/ou régionales) nuit à la cohérence hydrographique

Concernant la prévention des inondations, une majorité de structures ont initié des diagnostics afin d'identifier les enjeux et définir des actions à mettre en œuvre afin de prévenir les inondations sur leurs territoires.

Ces actions de prévention des inondations sont étroitement liées aux actions de préservation des milieux aquatiques (zones d'expansion de crues par exemple) et pourront être intégrées aux CT.

8.4 L'aménagement du territoire

Différents documents de planification et d'urbanisme, à plusieurs échelons, participent à l'aménagement des territoires : les documents de planification et les documents d'urbanisme.

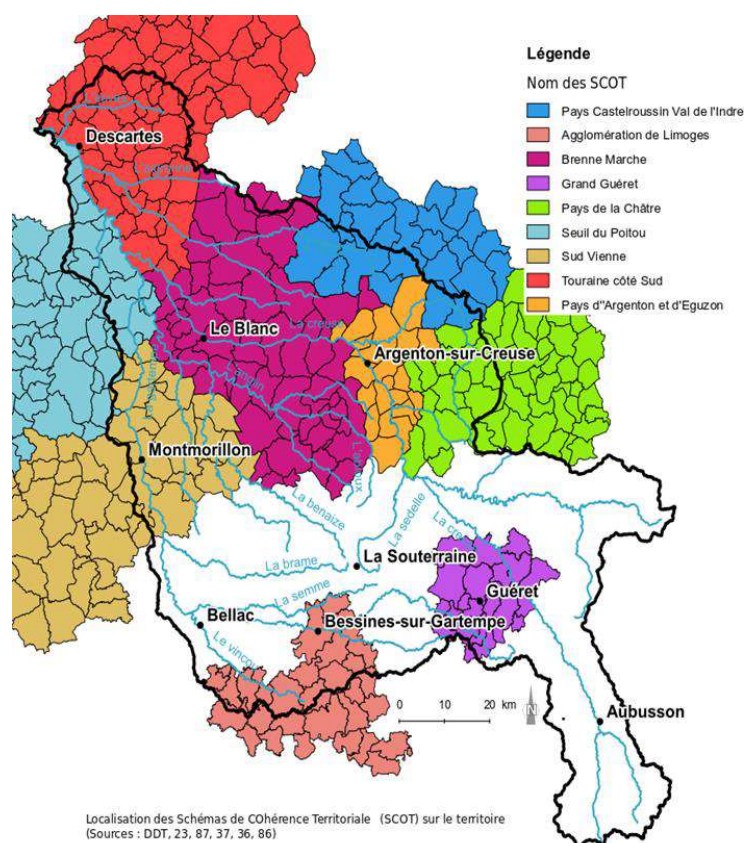
8.4.1 Les documents de planification

A l'échelle régionale, le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) formule une vision politique des priorités de l'institution régionale en matière d'aménagement du territoire en lien avec de multiples thématiques (habitat, gestion économe de l'espace, désenclavement des territoires ruraux, ...).

A l'échelle de plusieurs communes ou de groupement de communes, le Schéma de Cohérence territoriale (SCoT) recherche un équilibre entre le développement urbain et la préservation de l'environnement.

Ce document est un levier important pour assurer l'intégration des enjeux du SAGE au niveau local.

Le territoire est doté de 9 SCoT, dont 7 sur la moitié aval.



8.4.2 Les documents d'urbanisme

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU), à l'échelle de la commune, ou le PLUi, s'il s'agit d'un PLU intercommunal, consiste à élaborer un projet global d'urbanisme et d'aménagement en fixant les règles générales d'utilisation du sol.

La Carte Communale (CC) permet de délimiter les secteurs constructibles et les secteurs non constructibles.

En l'absence de la rédaction de ces deux documents d'urbanisme (le Plan d'Occupation des Sols (POS) n'existe plus), c'est le Règlement National d'urbanisme (RNU) qui s'applique.

Sur le territoire, près de la moitié des communes, essentiellement à l'amont, n'ont pas élaboré de documents d'urbanisme.

Ces documents d'urbanisme édictent des prescriptions relatives, entre autre, à la protection et la préservation des espaces naturels dont les zones humides. Ils permettent d'éviter ainsi certains impacts sur les milieux aquatiques.

8.5 Les collectivités et regroupement de collectivités

De nombreuses structures interviennent dans la gestion de l'eau et des milieux aquatiques, à différentes échelles, en fonction de leurs compétences. Sur le bassin versant de la Creuse, les catégories de structures participant au SAGE correspondent à :

- des collectivités territoriales avec 3 Régions et 8 Départements qui financent entre autre la gestion de l'eau
- des syndicats mixtes ouverts associant collectivités territoriales et autres personnes morales de droit public : les deux PNR et l'EPTB Vienne qui animent le SAGE Creuse
- des EPCI à fiscalité propre au nombre de 28 dont 5 très à la marge
- des structures de l'État avec des services déconcentrés au niveau régional (DREAL, DRAAF et ARS) et départemental (DDT et MISEN ainsi que des établissements publics (OFB, agence de l'eau)
- les chambres consulaires régionales et départementales (CCI et chambre d'agriculture)
- de nombreuses associations en lien direct ou indirect avec la gestion de l'eau, des milieux aquatiques et de l'environnement.



Bâtiment Galiléo
20 rue Atlantis
Ester Technopole
87068 Limoges Cedex
Tel : 05 55 06 39 42

www.eptb-vienne.fr



46, Avenue des Bénédictins
87000 LIMOGES
Tél. 05.55.03.25.13
conseil@geonat.com



In Hominé
— Sens & Stratégie —

www.inhomine.fr
Tél. 06.82.84.47.90
pgarcin@inhomine.fr